

**Subject:** Accusé d'enregistrement de votre demande #176060205700 - Réglementation technique des véhicules [Ministère de la Transition écologique (MTE)]  
**From:** depot-sve.medd-mletr.csexterne2 - SG/DICOM/DECI <depot-sve.mtes.cseco@developpement-durable.gouv.fr>  
**Date:** 16/10/2025 11:07  
**To:** jl.admin@cech.fr

Bonjour,

Vous avez adressé une saisine électronique à Ministère de la Transition écologique (MTE).

Un récapitulatif de votre saisine se trouve en fin de message.

---

## Accusé d'enregistrement 176060205700 (numéro à conserver)

Accusé d'enregistrement de saisine Ministère de la Transition écologique (MTE)  
de : [no-reply@ecologie.gouv.fr](mailto:no-reply@ecologie.gouv.fr)

à : [jl.admin@cech.fr](mailto:jl.admin@cech.fr)

reçu le : 16-10-2025

Objet de la demande : Réglementation technique des véhicules

Numéro d'accusé d'enregistrement : **176060205700**

Le présent accusé d'enregistrement automatique atteste de la bonne réception et de la date de votre saisine. Nous vous invitons à le conserver jusqu'à la fin de vos échanges avec l'administration sur cette saisine.

L'administration compétente dispose d'un délai de 10 jours pour vous adresser un accusé de réception électronique, à l'adresse électronique que vous avez indiquée à cet effet : [jl.admin@cech.fr](mailto:jl.admin@cech.fr). Cet accusé de réception vous indiquera les coordonnées du service instructeur et les prochaines étapes de la procédure. Cet accusé de réception sera également à conserver.

Si notre administration n'est pas compétente, nous transmettrons si possible votre saisine à l'administration compétente et vous en avisera.

Le présent accusé d'enregistrement ne préjuge pas de la complétude ou de la recevabilité du dossier qui dépend notamment de l'examen à venir des pièces fournies ou à fournir. Si l'instruction de votre dossier nécessite des informations complémentaires, le service instructeur compétent vous contactera et vous indiquera la liste et le délai imparti pour les fournir.

Il est inutile de renouveler votre saisine ou d'effectuer une relance avant un délai de 11 jours.

Au-delà de ce délai, nous vous invitons à nous relancer en indiquant impérativement le numéro figurant sur le présent accusé d'enregistrement.

# Récapitulatif de votre demande

Demande envoyée par : Jean Louis Jules CECH-MERINDOL (identification FranceConnect)

## Contact pour votre demande

Nom : Jean Louis Jules CECH-MERINDOL

Adresse de messagerie pour le suivi de votre demande : [jl.admin@cech.fr](mailto:jl.admin@cech.fr)

Adresse : 5 bis rue de Fontenay 95340 France

## Votre demande

Objet de la demande : Réglementation technique des véhicules

Bonjour, je possède une 2CV de 1985 qui a été totalement restaurée. Afin de la passer en "Collection" j'ai adressé à la FFVE une demande via les procédures "normales". Le dossier complet leur a été transmis et la FFVE a émis fin juin 2025 une demande complémentaire, à savoir la facture du châssis de remplacement, l'ancien étant inapte à un usage normal. Etant à l'étranger lors de la demande, j'ai prévenu la FFVE que le document leur serait transmis dès mon retour fin juillet 2025. Entretemps, sans me permettre de transmettre le document demandé, avant même mon retour, le dossier de classement en "Collection" a été refusé au motif de non-conformité du châssis. Or je dispose d'une attestation de conformité du châssis, vous la trouverez en PJ au verso de la lettre adressée à la FFVE en vue de la réouverture du dossier. PJ la lettre de refus classement Véhicule de collection PJ l'attestation de conformité du châssis Par la présente, je sollicite votre assistance pour la réouverture du dossier FFVE et l'acceptation du passage en véhicule de collection.

Pièces jointes (3) : '2025-10-16-attestation-chassis.pdf' '2025-07-28-demande-revision-homologation.pdf' '2025-10-16-refus-ffve.jpg'

---

Cet accusé d'enregistrement est envoyé automatiquement d'une adresse qui ne peut recevoir de message. Merci de ne pas répondre à ce message.